

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 06/02/2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE DE LA POLYNESIE FRANCAISE					
2	LIBELLE DU POSTE : Chef de la cellule adjoint « AFIS » - Instructeur AFIS					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE B					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE :		CODE POSTE : 588			
	S/CHAP : 962.02		PROGRAMME R.H : 975.03			
	CENTRE DE TRAVAIL : 347					
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Immeuble TEFAIFAI (Puura'i - Faaa)					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Il assure la responsabilité de la cellule « AFIS » en cas d'absence du chef. Il assure la formation et le maintien des compétences des agents chargés de délivrer les services d'information de vol et d'alerte.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres (CAE)
	NOMBRES :					
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la cellule « AFIS »					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Bureautique et téléphonie					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Déplacements réguliers dans les îles (19 aérodromes). Possibilité d'astreinte téléphonique.					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <u>Formation des agents AFIS :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et recenser les besoins en formation des agents AFIS ; - Rédiger les supports pédagogiques ; - Etablir le budget prévisionnel ; - Planifier, organiser et dispenser les actions d'entretien et de perfectionnements des agents ; - Demander l'attestation de compétences des agents AFIS aux autorités compétentes. <u>Etude et avis techniques en matière d'AFIS :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger et maintenir à jour le manuel AFIS ; - Mettre en œuvre la procédure d'évaluation et d'atténuation des risques ; - Vérifier l'état opérationnel de l'aérodrome en matière d'AFIS ; - Faire un état des lieux des matériels, contrôler l'état et le fonctionnement et proposer leur remplacement ; - Vérifier sur site la conformité des installations et des équipements en matière d'AFIS ; - Emettre un avis relatif à l'élaboration de projets (installation des bâtiments, choix des équipements etc...) ; - Rédiger des comptes rendus, des rapports, des bilans et proposer les actions correctives et préventives ; - Assurer une veille réglementaire. 					
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les dysfonctionnements et compte-rendu d'incident sur les aérodromes ; - Réaliser des études ponctuelles ; - Proposer les actions correctives répondant aux audits externes ; - Suivre l'application des consignes des MANEX des aérodromes AFIS ; - Participer à l'élaboration d'un budget prévisionnel. 					

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Technicien
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Instructeur AFIS

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Maîtriser les services d'information de vol et d'alerte ;			X
	- Connaissance de la réglementation aéronautique ;			X
	- Connaître le fonctionnement d'un aérodrome ;			X
	- Savoir assimiler les directives rapidement ;			X
	- Avoir le sens des responsabilités ;		X	
	- Avoir de la rigueur et le sens de l'organisation ;		X	
	- Être disponible et réactif ;			X
	- Savoir communiquer, informer, expliquer ;			X
	- Qualité rédactionnelle ;		X	
	- Connaissance des systèmes de management et de gestion de la sécurité (SMS/SGS) ;	X		
	- Maîtriser l'outil informatique ;		X	
	- Notions de mécanique, électricité, radiocommunication.	X		

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Avoir exercé en tant qu'agent AFIS sur un aérodrome ou toute autre fonction en rapport avec la circulation aérienne
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : oui – AFIS sur les 19 aérodromes
----	---

20	DUREE D'AFFECTIONNEMENT SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans
----	---

Le directeur de l'aviation civile,

Date :

Signature :

L'agent

Date :

Signature :

La liste des activités n'est pas limitative et le poste devra s'adapter à l'évolution générale du service, notamment lors de modification (réduction ou extension) de ses missions.